

Jean-Marc Mohr, vice-président du CES de Lorraine et président du CES de la Grande Région*

« Suivre l'expérience des coopérations transfrontalières »

by Entreprise & Carrières - mardi, octobre 12, 2004

<http://correspondances.fr/jean-marc-mohr-vice-president-du-ces-de-lorraine-et-president-du-ces-de-la-grande-region/>

« Suivre l'expérience des coopérations transfrontalières »

A partir de l'expérience transfrontalière de la Grande Région, il est possible d'imaginer, à une plus grande échelle, une éventuelle harmonisation fiscale et des coopérations de proximité. Les prémices d'une prochaine Europe sociale.

E & C : Le travail transfrontalier n'a cessé de croître dans la Grande Région. Est-ce lié aux reconversions successives ou cela exprime-t-il un phénomène plus durable, qui s'étendrait à d'autres bassins d'emploi transfrontaliers ?

Jean-Marc Mohr : Le travail frontalier a d'abord constitué une réponse à la crise, avant de devenir un phénomène durable. En Lorraine, le nombre de frontaliers n'a jamais cessé de croître depuis les années 1970, indépendamment des fluctuations de l'emploi côté français. Les mono-industries charbonnière et sidérurgique avaient contré l'implantation de moyennes entreprises sur leur territoire pour conserver l'hégémonie de la main-d'oeuvre. Lorsqu'elles ont amorcé leur déclin, leurs salariés n'ont guère eu d'autre alternative que celle de chercher du travail de l'autre côté de la frontière.

La croissance du Luxembourg, qui s'est progressivement imposé en tant que place forte financière et grand consommateur d'emplois tertiaires, a favorisé le phénomène. La Sarre, où le marché du travail n'est guère plus favorable qu'en France, ne compte pas moins de 26 000 travailleurs lorrains. Les frontaliers occupent, aujourd'hui, des emplois situés aux deux extrémités de l'échelle sociale. Des promotions entières d'écoles de commerce de Metz partent travailler au Luxembourg, mais le gros des troupes françaises, au Grand-Duché comme en Sarre, se compose d'emplois faiblement qualifiés dans la restauration, le bâtiment, l'industrie ou les transports. Le même phénomène se retrouve entre l'Alsace et la Suisse, entre la Hongrie et l'Autriche, ou encore, entre l'Allemagne et la Pologne.

E & C : Les quatre pays, au sein du CES GR, présentent des écarts en matière de protection sociale et de rémunérations. Ces disparités se retrouvent de manière plus criante entre les membres fondateurs de l'Europe et les entrants. L'expérience de la Grande Région peut-elle s'appliquer à l'Europe élargie ?

J.-M. M. : L'exemple de la Grande Région démontre que les différences de charges sociales entretiennent toujours une vive concurrence lorsqu'il s'agit de favoriser une implantation, alors même que les conditions de travail et les salaires demeurent à peu près comparables. Le fossé existant entre les charges, les salaires

